

Bretagne, Côtes-d'Armor
Paimpol
rue de l' Eglise

Immeuble à logements, rue de l'Eglise (Paimpol)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22016463
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Paimpol
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : immeuble à logements
Parties constituantes non étudiées : magasin de commerce

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales :

Historique

Maison datant du 1er quart du 20ème siècle.
Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

Description

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite ; brique ; pierre de taille
Matériau(x) de couverture : ardoise, zinc en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée, 2 étages carrés, étage de comble
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans brisés ; croupe brisée

Typologies et état de conservation

Typologies : parcelle d'angle. Mitoyenneté
État de conservation : bon état

Décor

Techniques : menuiserie, ferronnerie

Statut, intérêt et protection

L'homogénéité de l'édifice suggère une proposition de sélection.
Intérêt de l'œuvre : à signaler
Statut de la propriété : propriété privée

Illustrations



Vue générale
Phot. Patrick Pichouren
IVR53_20102210299NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les châteaux, les manoirs, les maisons, les logis, les fermes, les immeubles à logements et les presbytères sur la commune de Paimpol (IA22015725) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

La ville de Paimpol (IA22015727) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol, Centre ville, le Port, Kerno, Lanvignec, Keraoul, Kerity, Beauport, Grande-Rue

Auteur(s) du dossier : Patrick Pichouren

Copyright(s) : (c) Région Bretagne ; (c) Conseil général des Côtes-d'Armor



Vue générale

IVR53_20102210299NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Pichouron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation